



**Bilan de concertation publique**

# **ALLONGEMENT DE LA BRETELLE DE SORTIE 14 VERS ANNEMASSE**

**A40**





# SOMMAIRE

<b>Le cadre d'intervention</b>	<b>2</b>
<i>Contexte général</i>	2
<i>Les objectifs du projet</i>	3
<i>Présentation des aménagements</i>	3
<b>Le déroulement des travaux</b>	<b>5</b>
<b>L'organisation de la concertation</b>	<b>7</b>
<i>L'objet de la concertation</i>	7
<i>Le dispositif d'information</i>	7
<i>Le dispositif de participation</i>	7
<b>Le bilan de la concertation</b>	<b>8</b>
<i>Le bilan quantitatif</i>	8
<i>Synthèse thématique des avis</i>	8
<i>Les avis exprimés</i>	8
<b>Les enseignements et les engagements du maître d'ouvrage</b>	<b>12</b>
<i>Les enseignements de la concertation</i>	12
<i>Les engagements de la maîtrise d'ouvrage</i>	12
<b>Les étapes à venir</b>	<b>12</b>
<i>Démarrage des travaux</i>	12
<i>Informations tout le long du chantier</i>	12

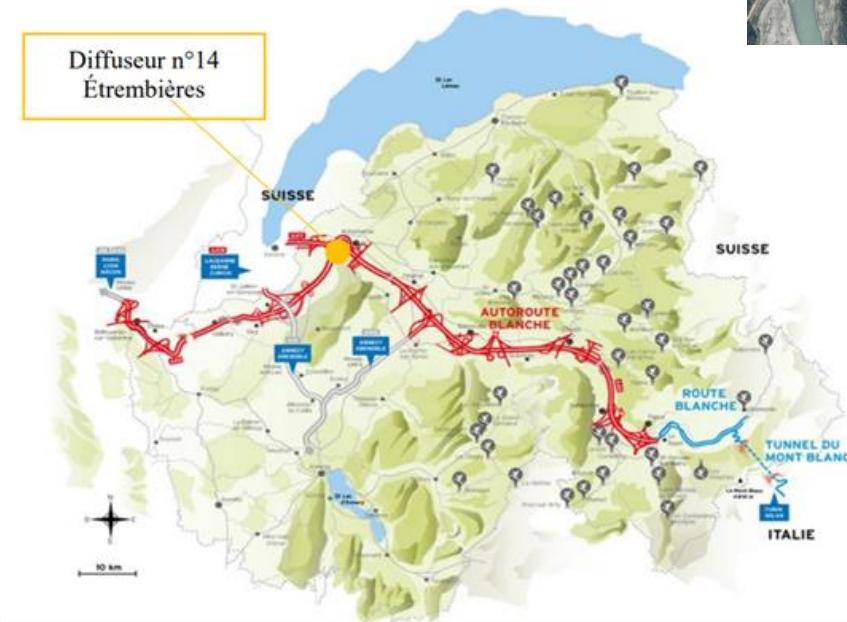
# LE CADRE D'INTERVENTION

## CONTEXTE GENERAL

L'autoroute A40, longue de 208 km, relie la Saône-et-Loire à la Haute-Savoie et se prolonge jusqu'au tunnel du Mont Blanc via la voie expresse RN 205.

Elle présente plusieurs diffuseurs et échangeurs au droit de l'agglomération d'Annemasse, dont l'échangeur A40/A411 qui permet notamment l'accès à Genève via la douane de Thônex-Vallard et qui intègre aussi **la bretelle de sortie n°14** vers l'agglomération d'Annemasse, sur la commune d'Etrembières.

Ce secteur connaît régulièrement des **épisodes de congestion** aux heures de pointe du soir. Ces derniers entraînent des remontées de file depuis les giratoires de la Route de la Libération à Etrembières, avec des véhicules se retrouvant au ralenti ou à l'arrêt sur l'autoroute A40 elle-même, ce qui implique des situations dangereuses pour les automobilistes empruntant l'infrastructure.



Le projet concerne l'allongement de la bretelle de sortie n°14 vers Annemasse sur l'A40 sens Macon/Lyon vers Chamonix. Il se situe sur la commune d'Etrembières et a pour objectif d'allonger la bretelle de la sortie 14. Cela permet de répondre à la problématique de remontée de file sur l'autoroute : la nouvelle voie de circulation en sortie vers Annemasse sera séparée physiquement des 2 voies d'A40 vers Chamonix par un dispositif en béton ; elle sera accessible plus tôt qu'actuellement et permettra une plus grande capacité de stockage des véhicules en sortie limitant ainsi tout effet de ralentissement sur l'autoroute.

## LES OBJECTIFS DU PROJET

Ce projet s'inscrit dans la démarche d'ATMB d'optimiser, de fluidifier et d'améliorer la sécurité, la desserte et les conditions de visibilité de l'autoroute A40. Les objectifs de ces aménagements sont :

- FLUIDIFIER LE TRAFIC** en réduisant la congestion sur l'A40 en créant une capacité supplémentaire de stockage des véhicules en heure de pointe.
- AMELIORER LA SECURITE** grâce à un stockage des véhicules en toute sécurité lors des épisodes de bouchons diminuant les remontées de file sur l'A40.
- REDUIRE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL** de la bretelle en prenant en compte les évolutions réglementaires au titre du code de l'environnement et les enjeux et contraintes du site.



## PRESENTATION DES AMENAGEMENTS

L'allongement de la bretelle consiste en un élargissement de 7 m de la voie sur environ 700 m en amont de la sortie 14 et la pose d'équipements de sécurité et de signalisation adaptés à la nouvelle configuration du diffuseur.

Le projet présente aussi des aménagements complémentaires permettant notamment de préserver le cadre de vie des riverains et les enjeux environnementaux au droit de cette bretelle. Cela passe notamment par :

- La démolition et reconstruction des écrans acoustiques existants, visant à maintenir la protection acoustique des habitations riveraines,
- La création d'une collecte, d'un traitement et d'un écrêtement des eaux de chaussée (dont création de bassin multifonction), pour améliorer la qualité des rejets au droit de l'Arve, et permettre de piéger une éventuelle pollution accidentelle,
- La réalisation de divers aménagements écologiques : gestion des espèces exotiques envahissantes, plantations, pose de gîtes en faveur de différentes espèces, notamment d'oiseaux, amélioration des qualités écologiques d'un écoulement en amont du franchissement par l'A40,
- La pose de dispositifs LBE (séparateurs en béton surmontés d'un écran anti-déversement destinés à renforcer la sécurité), au droit du linéaire jumelé avec la voie ferrée, qui permet également de réduire le bruit provenant de l'autoroute et de masquer cette dernière.

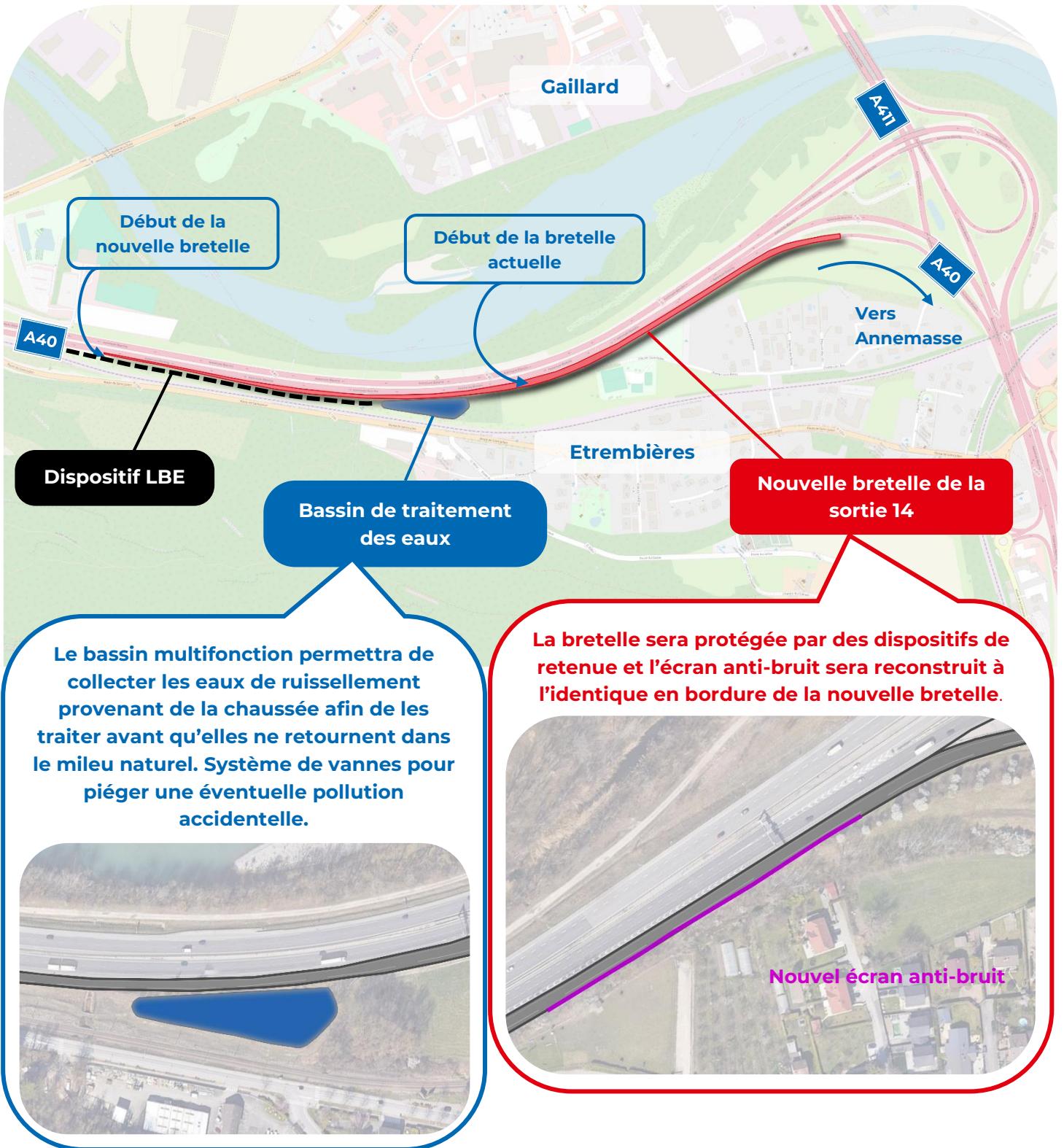
### LE PROJET EN QUELQUES CHIFFRES

**9600** Véhicules quotidiens empruntant la bretelle actuellement

**700 m** d'allongement de la bretelle de sortie

**2** Ans d'études environ

**12** mois de travaux



**2026** Date de démarrage des travaux de Génie Civil

**Fin 2026** Date de la mise en service

**5,6 M€** coût d'opération

# LE DÉROULEMENT DES TRAVAUX

Des travaux préparatoires ont lieu à l'automne 2025 : défrichements, réseaux.

Il est prévu un début des travaux de génie civil au premier semestre 2026, avec une phase préparatoire entre janvier et fin février, pour une mise en service en fin d'année 2026.

La majeure partie du chantier aura lieu de jour.

Néanmoins, les travaux nécessiteront la fermeture de la bretelle de sortie 14, ainsi que la coupure de l'A40 sens Macon/Lyon vers Chamonix sur une vingtaine de nuits. Les travaux seront réalisés alors entre 21h et 6h.

Afin de réduire au maximum les nuisances sonores liées au chantier, l'écran anti-bruit sera reconstruit rapidement, avant le début des travaux de nuit sur la zone concernée. Des courriers d'information seront transmis à la commune et aux riverains.

## Phase 1 : Mi-février 2026 à fin-mars 2026

- Travaux préparatoires, installation du chantier, signalisation et équipements provisoires sur l'autoroute (travaux de nuit)
- Démolition de l'écran anti-bruit

## Phase 2 : Début-mars 2026 à août 2026

- Travaux de terrassements, équipements, bassin et réalisation de la chaussée neuve
- Reconstruction de l'écran anti-bruit

## Phase 3 : fin-mars 2026 à mi-juin 2026 (concomitante à la phase 2)

- Travaux au niveau du terre-plein central : dispositifs de retenue (travaux de nuit)
- Dépose/repose de la signalisation verticale directionnelle (travaux de)

## Phase 4 : été 2026

- Travaux au niveau du terre-plein latéral (travaux de nuit sous coupure de la bretelle)

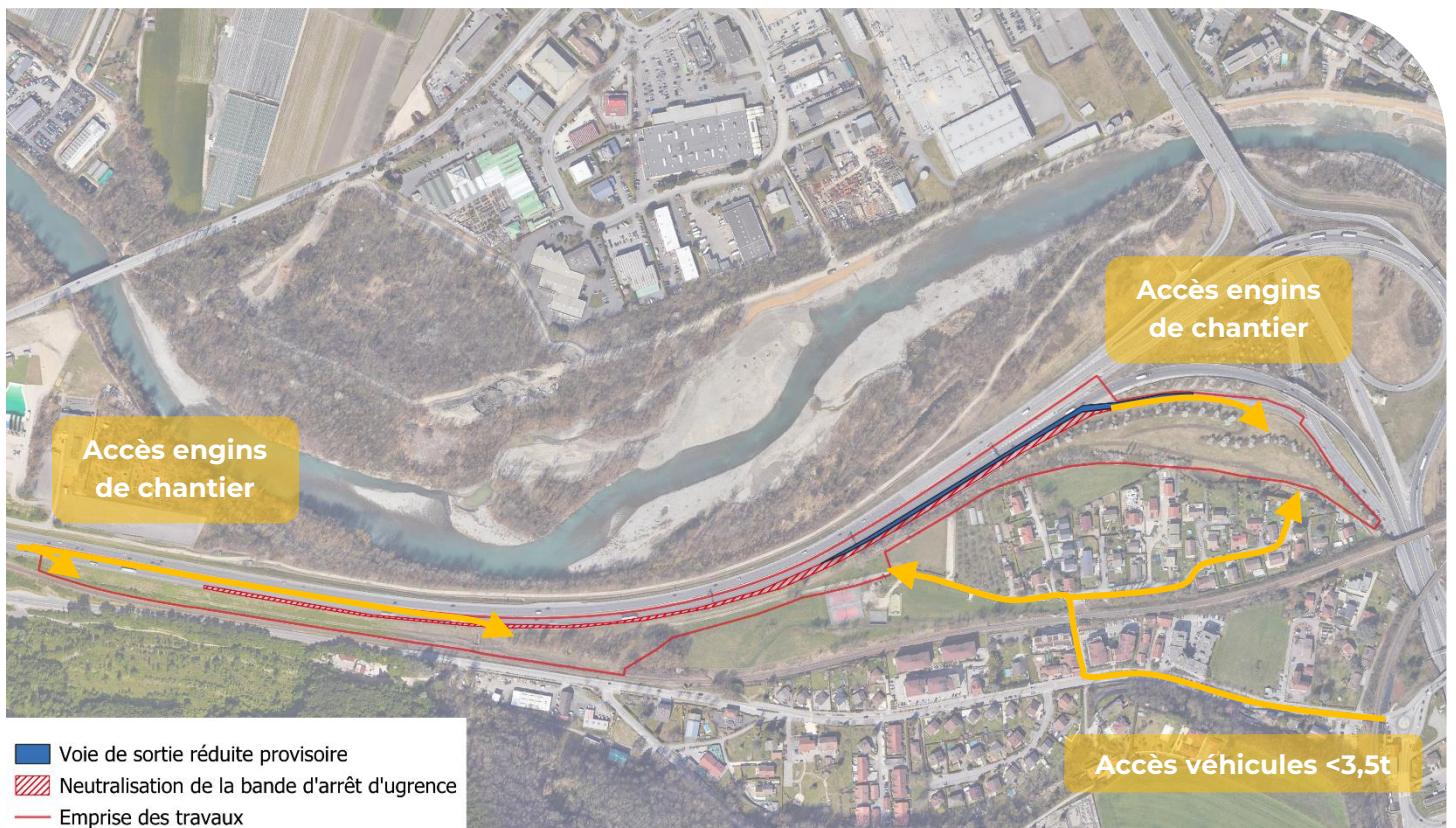
## Accès au chantier

Les approvisionnements et entrées/sorties des engins de chantier aux zones de travaux s'effectueront uniquement via l'A40 et depuis la fin de la bretelle de sortie 14. Seuls les véhicules de moins de 3,5 tonnes seront autorisés à accéder au chantier par le lotissement, sauf situation exceptionnelle, auquel cas les riverains seront informés en amont. Les véhicules emprunteront la RD1206, le chemin de sous-Rossy et le chemin des îles. L'accès à la zone de loisirs pourra alors être impacté mais sera maintenu et adapté en fonction des installations de chantier. La signalisation sera adaptée tout au long du chantier afin de garantir la sécurité et la bonne information des usagers.

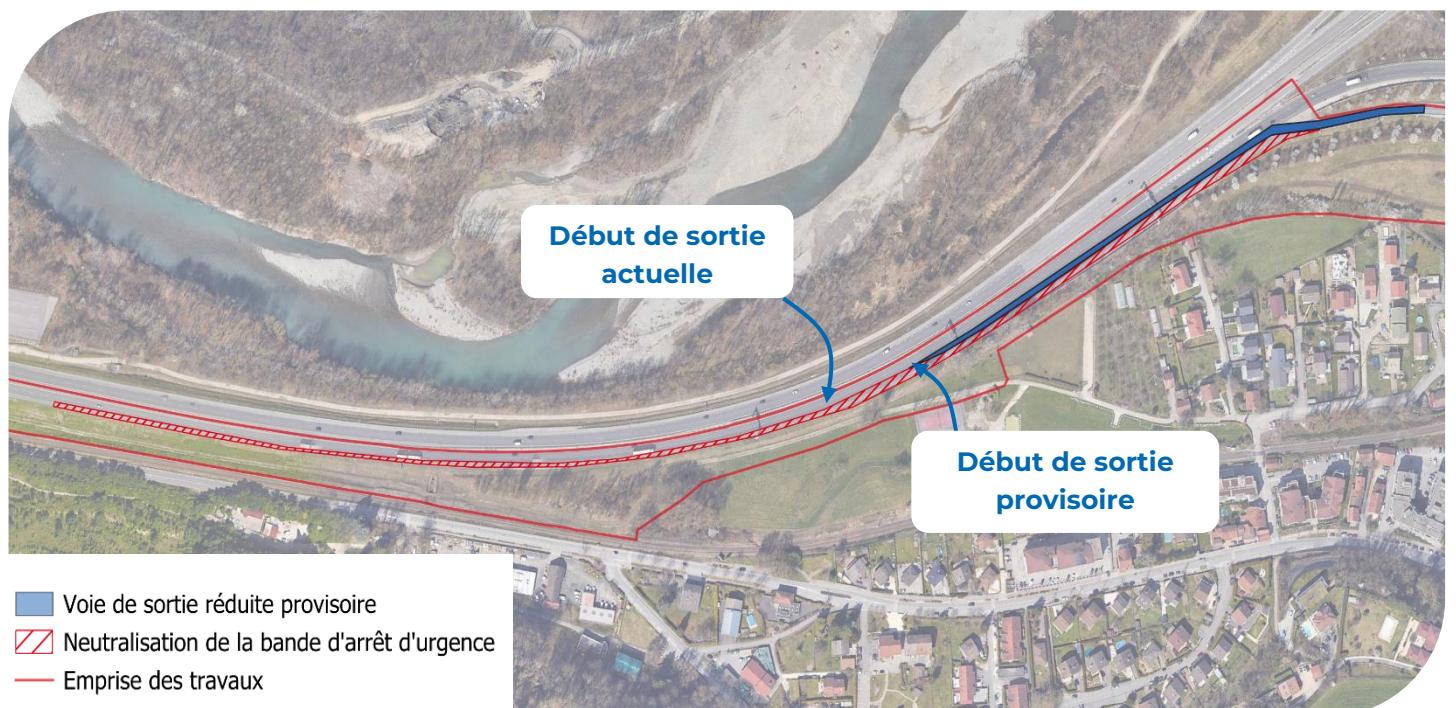
Les modalités de déplacement des engins de chantier seront définies avec les entreprises en charge des travaux. Un plan de déplacement de ceux-ci visera notamment à réduire les manœuvres et nuisances associées, notamment lors des travaux de nuit (bips de reculs remplacés par un système moins bruyant par exemple).

Les entreprises auront pour obligation de garantir la propreté des voiries empruntées et de respecter le voisinage.

Les riverains pourront s'adresser directement au maître d'ouvrage ATMB pour faire part de situations problématiques, grâce à une adresse mail mise en place spécifiquement pendant les travaux.



Accès au chantier durant les travaux



Circulation provisoire durant la phase travaux

# L'ORGANISATION DE LA CONCERTATION

## L'OBJET DE LA CONCERTATION

Du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2025 le Maître d'Ouvrage ATMB organisait une concertation afin de permettre au public de s'informer et de donner son avis sur les aménagements prévus sur la bretelle de sortie n°14 de l'autoroute A40, dans le cadre de son allongement.

La concertation publique est un processus d'information et de dialogue visant à informer les habitants, les associations locales et toutes les personnes concernées par le projet. Elle offre à ces acteurs les informations nécessaires à la compréhension du projet et l'opportunité de s'exprimer sur le projet en amont de sa réalisation. Cette concertation est requise en référence à l'article R103-1 du Code de l'urbanisme et est menée en application de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme.

## LE DISPOSITIF D'INFORMATION

Un dispositif complet a été mis en place pour garantir le bon déroulé de la concertation et permettre au public de s'informer et de participer. Pour s'informer, le public a eu à sa disposition le dossier de concertation du projet, consultable :

- En mairie d'Etrembières ;
- Sur le site internet d'ATMB ;
- Sur le site internet de la commune d'Etrembières renvoyant sur celui d'ATMB.

## LE DISPOSITIF DE PARTICIPATION

Pour s'exprimer, plusieurs modalités étaient proposées :

- Via un bouton sur le site internet d'ATMB <https://www.atmb.com/allongement-bretelle-etrembieres/>, qui renvoie à une adresse mail dédiée ;
- Au cours d'une réunion publique.

La réunion publique a eu lieu **le 21 octobre 2025 de 18h30 à 19h30, à la salle des fêtes d'Etrembières**.

Cette rencontre a été organisée par le Maître d'Ouvrage ATMB afin de permettre à chacun de s'informer, de poser des questions et d'exprimer son avis. Elle a été l'occasion de présenter le projet d'allongement de la bretelle de sortie n°14 et d'échanger avec les porteurs du projet.

Une vingtaine de riverains étaient présents et ont participé activement en posant des questions et en partageant leurs opinions.



# LE BILAN DE LA CONCERTATION

## LE BILAN QUANTITATIF

Les contributions des participants ont pu prendre différentes formes : à l'oral lors de la réunion publique ou par écrit via l'adresse mail mise en place.

Tous les avis émis dans le cadre de la concertation sont comptabilisés dans ce bilan :

- Plusieurs avis et questions exprimés durant la réunion publique ;
- une question posée via l'adresse mail de la concertation.

Il convient d'observer une mobilisation relativement faible des habitants durant le dispositif de concertation, malgré les efforts déployés par ATMB et ses partenaires, dans la diffusion des informations et la sensibilisation du public.

## SYNTHESE THEMATIQUE DES AVIS

Les avis exprimés portent sur plusieurs enjeux et dimensions du projet :

- la problématique de congestion dans le secteur d'Etrembières/Annemasse,
- les impacts sur l'A40,
- les travaux et la provenance des matériaux,
- la prise en compte des émissions GES,
- les nuisances en phase travaux,
- la temporalité du projet.

Les informations indiquées par le maître d'ouvrage dans le présent bilan sont à la fois :

- des réponses qui ont été apportées au public pendant la période de concertation ;
- des éléments complémentaires que le maître d'ouvrage souhaite porter à la connaissance du public, afin de faciliter la compréhension du projet et de ses impacts où à même d'apporter des réponses complémentaires pertinentes.

## LES AVIS EXPRIMES

### ➤ **Le 21 octobre lors de la réunion publique, à l'oral :**

- Quels sont les projets pour améliorer la liaison routière vers Annemasse et fluidifier le secteur ? Est-il prévu un élargissement du pont en franchissement de l'autoroute ? Y-a-t'il d'autres projets ayant pour but l'amélioration ou la fluidification de la liaison vers Annemasse ?

### **Réponse du Maître d'Ouvrage :**

*Notre projet n'a pas vocation à résoudre la problématique générale de congestion, dont la cause repose sur les voiries d'entrée d'agglomération d'Annemasse, mais à apporter une solution de sécurisation des usagers sur l'autoroute.*

- Quelle est la prise en compte des modes doux pour rejoindre Annemasse et le centre commercial depuis Etrembières ? Qui est le gestionnaire du pont qui franchit l'autoroute ?

**Réponse du Maître d'Ouvrage :**

*Le projet ne concerne pas les franchissements modes doux pour rejoindre Annemasse. Néanmoins, ATMB est sensible à la problématique du franchissement des modes doux ; des discussions avec les collectivités locales pourraient être initiées pour un tel projet.*

- Pourquoi ne pas créer une bretelle de sortie à deux voies ?

**Réponse du Maître d'Ouvrage :**

*Cela n'améliorerait pas la situation de congestion. Il faudrait pouvoir démolir/reconstruire l'ouvrage SNCF qui constitue un point dur pour le passage à deux voies, mais là encore, la problématique de bouchons se reporterait au niveau des giratoires puis du pont en franchissement de l'autoroute.*

- Les travaux sont-ils scellés ? Des modifications sont-elles possibles à la suite de cette concertation ?

**Réponse du Maître d'Ouvrage :**

*Ce projet, consistant uniquement à l'allongement de la bretelle dans un objectif de sécurisation des usagers sur l'autoroute et de fluidification de l'écoulement du trafic en section courante, sans objectif de réduction des bouchons vers Annemasse, va être réalisé avec un démarrage début 2026. La réunion a vocation à informer sur ce projet et à prendre en compte les remarques du public, notamment concerter sur la réduction des nuisances et la communication en phase travaux.*

- Qu'en est-il du risque d'augmentation des bouchons en phase travaux du fait de la réduction de la longueur de la voie de sortie ?

**Réponse du Maître d'Ouvrage :**

*Les modélisations effectuées montrent un allongement des temps de parcours de quelques minutes en section courante pendant la durée des travaux. En revanche, les travaux n'engendrent pas d'augmentation de la durée du parcours pour les usagers empruntant la bretelle de sortie.*

- Quelle circulation de secours est mise en place pendant la phase travaux du fait de la neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence ?

**Réponse du Maître d'Ouvrage :**

*Les largeurs de voies (voie de droite, voie de gauche et bande de gauche), non-modifiées par rapport à la situation actuelle, permettront le dépôt des automobilistes pour permettre le passage des secours et dépanneurs.*

- Qu'en est-il du passage dans Etrembières, notamment au niveau du pas de l'Echelle du fait des circulations de camion en lien avec la carrière ?

**Réponse du Maître d'Ouvrage :**

*Il est prévu au maximum le réemploi des matériaux de déblais du site (bassin à créer). Le volume du chantier n'est pas de nature à augmenter significativement le trafic de poids lourds en lien avec la carrière par rapport à une situation « courante », dans l'hypothèse où l'Entreprise s'approvisionnerait dans cette carrière.*

- Comment les émissions de gaz à effet de serre sont-elles prises en compte dans le cadre du projet ?

**Réponse du Maître d'Ouvrage :**

*Le chantier aura peu d'impact sur le climat local car il sera réalisé dans un périmètre restreint et un délai d'environ 8 à 10 mois.*

*Les principales sources d'émissions de gaz à effet de serre (GES) sont l'utilisation des engins de chantier et l'approvisionnement en matériaux.*

*Pour cela, un suivi des émissions de GES sera mis en place en phase chantier, les engins électriques seront privilégiés et l'approvisionnement en matériaux se fera autant que possible depuis des sites à proximité. L'équipe travaux sera sensibilisée au respect de l'environnement.*

*D'autres pistes d'optimisation carbone pourront être trouvées et déployées :*

- *La stratégie de mouvement des terres et l'optimisation du taux de réemploi des matériaux issus de déblais peuvent s'avérer prépondérants dans l'objectif de réduction des dépenses carbones (limitation des transports en phase chantier) et de préservation des ressources (moins d'apport extérieur donc moins de matériaux extraits de carrières). Concernant l'approvisionnement extérieur de matériaux de remblai qui serait nécessaire, une recherche de matériaux inertes disponibles à proximité (de bonnes caractéristiques) et destinés à être rebutés constitue une piste à creuser.*
- *Des solutions de conception et de réalisation bas-carbone seront également recherchées pour ce qui concerne :
  - o *L'approvisionnement extérieur en matériaux pour couche de forme via la réutilisation de mâchefers issus d'usine d'incinération ou de graves de déconstruction ;*
  - o *Les chaussées via l'utilisation éventuelle d'enrobés tièdes et agrégats d'enrobés ;*
  - o *Les écrans acoustiques en proposant des matériaux bas-carbone ;*
  - o *La limitation du béton dans les ouvrages d'assainissement et le déploiement de formulations bas-carbone pour les bétons résiduels (fondations d'écrans acoustiques, dispositifs de retenue et GEFRA, béton de fond de bassin, ...).**
- *Dans une démarche d'économie circulaire globale et de recyclage/revalorisation, certains équipements déposés (glissières, panneaux de signalisation de police, balises, mât d'éclairage, ...) pourront être récupérés par l'exploitant pour un besoin éventuel ultérieur, comme des réparations/remplacements. Une piste de réflexion concerne également le traitement et la revalorisation des portiques et panneaux de signalisation directionnelle déposés par les entreprises de travaux.*

→ Question concernant les accès chantier

**Réponse du Maître d'Ouvrage :**

*Les entrées et sorties du chantier s'effectueront via l'autoroute A40 (section courante et bretelle n°14) pour les approvisionnements et les rotations de camions. Les accès empruntant le passage à niveau et le chemin des îles/chemin de Sous-Rossy seront strictement limités aux véhicules légers pour accéder à la base-vie et interdits aux poids-lourds (véhicules > 3,5 tonnes). Les camions entreront sur l'autoroute via les échangeurs existants et éventuellement via les accès de services lors des travaux de nuit sous coupure.*

→ Quel est le groupement d'entreprises en charge des travaux et quelle est la provenance des matériaux ?

**Réponse du Maître d'Ouvrage :**

*Le groupement d'entreprises en charge des travaux est constitué d'entreprises du groupe NGE : Quintoli, EHTP, Agilis et NGE Routes.*

➤ **Le 21 octobre 2025 via l'adresse mail [concertation.bretelle.etrembieres@atmb.net](mailto:concertation.bretelle.etrembieres@atmb.net) :**

« Bonjour !

Quel sera le cheminement pour un automobiliste arrivant de sous moulin en direction de Reignier ? Aura-t-il une voie dédiée, séparée de celle allant vers Annemasse ?

Cela semble nécessaire au vu de toutes les voitures qui font preuve d'incivilités au rond-point de sortie d'autoroute en utilisant la voie d Reignier pour ensuite forcer le passage vers Annemasse.

Deuxièmement, les voitures arrivant de sous moulin se retrouvent à engorger la sortie vers Annemasse alors qu'une voie dédiée les oriente directement vers Reignier les sortirait de l'équation. »

**Réponse du Maître d'Ouvrage :**

*Le projet concerne uniquement les automobilistes en provenance de St Julien, sur l'A40. Il n'engendre aucun changement en termes de circulation pour les automobilistes en provenance de l'A41 depuis la douane de Thônex-Vallard.*

# **LES ENSEIGNEMENTS ET LES ENGAGEMENTS DU MAITRE D'OUVRAGE**

## **LES ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION**

La concertation menée par le maître d'ouvrage conduit aux constats suivants :

- La tonalité des avis exprimés et la faible participation au dispositif de concertation, malgré le dispositif déployé, font état d'un projet peu clivant auprès du public ;
- Les nuisances liées à la phase de travaux, notamment l'impact sur la circulation, suscitent des interrogations. La question des nuisances sonores a été abordée par le public. Le projet intègre ces enjeux et prévoit des mesures visant à limiter autant que possible les désagréments pour les riverains ;
- La problématique de la congestion dans le secteur d'Etrembières/Annemasse est soulevée. Cependant, cette interrogation ne relève pas directement du projet concerté qui a pour objectif de sécuriser la sortie n°14 sur l'A40.

## **LES ENGAGEMENTS DE LA MAITRISE D'OUVRAGE**

En cohérence avec les études d'impacts et environnementales menées et les avis exprimés durant cette phase de concertation, le maître d'ouvrage prend les engagements suivants pour conduire la suite de son opération :

- Poursuivre les recherches d'optimisation technique du projet afin d'en réduire les impacts, et notamment en phase travaux ;
- Mettre en place une communication adaptée avec les riverains durant toute la durée des travaux.

## **LES ETAPES A VENIR**

### **DEMARRAGE DES TRAVAUX**

Les travaux démarreront mi-février 2026 par la mise en place de balisages sur l'autoroute et la modification de la bretelle de sortie provisoire.

### **INFORMATIONS TOUT LE LONG DU CHANTIER**

Des informations sur l'avancement des travaux, la réalisation de travaux de nuit, les coupures seront disponibles sur le site :

<https://www.atmb.com/nos-travaux/>

Des courriers d'informations seront également transmis dans les boîtes aux lettres des riverains en amont des périodes d'intervention.

A 40 E 25

TURIN-MILAN  
par tunnel du M<sup>T</sup> B.  
CHAMONIX-M<sup>T</sup> BLANC  
péage

ANNEMASSE

M 14 S 28  
S 29  
S 30

